



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par L'Association La Clé dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. Les types de formations concernées

- Formation inter-entreprises : formation catalogue réalisée dans les locaux de l'Association La Clé.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de l'Association La Clé ou sur le site du client.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par l'Association La Clé de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'acheteur et des frais de formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de l'Association La Clé implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

L'Association La Clé ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, l'Association La Clé n'étant pas assujettie à la TVA.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



6. Facturation et modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de l'Association La Clé ;
- virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET.

Un acompte de 30 % du montant total de la prestation est demandé au moment de l'inscription afin de valider celle-ci. Le solde est à régler dès réception de la facture.

7. Règlement par un OPCA

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client:

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation auprès de quel organisme il faudra facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'Association La Clé avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, la totalité des frais lui sera facturée.

8. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



9. Convocation et attestation de formation

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

L'Association La Clé ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émergence seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

Fait à Rouen

Le 1^{er} juin 2018

La Présidente,

Le Directeur,

M. RATAJ

Ph. LEFEBVRE